

## 57 - Travaux de chaussées, cours et allées sur la commune de Besançon - Passation et signature d'un marché public

**Mme l'Adjointe ZEHAF, Rapporteur** : Chaque année, la collectivité prévoit sur son budget d'investissement une somme affectée à la réfection de son patrimoine voirie, consistant en une remise à niveau des caractéristiques des chaussées pour les adapter à l'évolution du trafic et leur assurer une durée de vie plus longue. Pour les cours et allées, il s'agit de la mise en oeuvre de matériaux enrobés dans le cadre d'aménagements spécifiques.

Ces matériaux sont mis en oeuvre lors de campagnes ciblées, notamment en période estivale et à l'occasion des vacances scolaires lorsque la circulation est moins importante.

Ces travaux ne pouvant être réalisés en régie, il est nécessaire de passer un marché public pour la fourniture et l'application d'enrobés (hydrocarbonés, fibrés, phoniques, recyclés à basse température...) par des entreprises disposant des moyens adaptés.

Il s'agit d'un marché de travaux, à bons de commande, sans minimum ni maximum, mono attributaire, d'une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée maximum de reconduction de deux ans.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à lancer la procédure de passation dudit marché ainsi qu'à signer le marché avec le titulaire finalement retenu.

**«M. Pascal BONNET** : Pour ces points 57 et 58 où on n'a pas de précisions sur une fourchette de coûts, on ne veut pas signer un chèque en blanc donc on s'abstient.

**M. LE MAIRE** : De toute façon quand on ouvre pour des marchés on ne signe pas des chèques.

**Mme Marie ZEHAF** : Auparavant on signait des marchés pour 4 ans. Là on est dans des marchés renouvelables trois fois sur un an, ce qui nous permet en fait d'avoir des prix intéressants. Effectivement on n'a pas les prix là pour l'instant mais les marchés que l'on signe actuellement sont intéressants parce que comme on peut les renégocier chaque année, on n'est pas affilié à quelqu'un...

**M. LE MAIRE** : Le problème n'est pas là. C'est bien qu'on le fasse sur un an, cela nous permet de nous ajuster. Ce que veut dire M. BONNET, c'est vrai, c'est qu'on aurait pu mettre un montant. Tu sais ça Guy ?

**M. Guy PEIGNER** : Ce n'est pas une obligation.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas une obligation de mettre le montant mais enfin on aurait pu en mettre un.

Donc il y a 12 abstentions».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.